

Mémoire sur le projet minier aurifère Canadian Malartic



présenté au

Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

par la

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Malartic
Avril 2009

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : (514) 383-8000
Télécopie : (514) 383-8001
Site Web : www.ftq.qc.ca

Dépôt légal — 2^e trimestre 2009
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-89639-072-4

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1. Une expérience passée qui a laissé des traces.....	5
2. Répondre aux préoccupations environnementales	6
2.1 Le choix d'une mine à ciel ouvert : un effort d'information	7
2.2 Des mesures d'atténuation crédibles.....	7
2.3 La réhabilitation du site orphelin de résidus miniers de East Malartic : un avantage indéniable	9
2.4 La réhabilitation future du site : que faire de la fosse lors de la fermeture de la mine?	10
2.5 Et s'il y avait faillite?.....	10
3. Assurer des répercussions socioéconomiques positives.....	12
3.1 Un développement économique créateur d'emplois avec la participation du Fonds de solidarité FTQ.....	13
3.2 La formation de la main-d'œuvre : une nécessité	14
3.3 Et s'il y avait faillite?	16
3.4 Des préoccupations sociales? Priorité au logement!	17
4. Répondre à des exigences démocratiques.....	18
En conclusion	21

Introduction

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente plus de 500 000 personnes, dans toutes les régions et dans tous les secteurs de l'activité économique québécoise. Ainsi, la FTQ est présente dans les secteurs de la construction, de l'exploitation et de la transformation des ressources naturelles comme les mines ou la forêt, dans l'industrie manufacturière comme la métallurgie et les pâtes et papier, ainsi que dans nombre d'entreprises des services publics et privés. Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, environ 12 000 personnes sont membres de la FTQ.

La FTQ est en faveur du projet minier aurifère Canadian Malartic, principalement parce que cela stimulera le développement socioéconomique dans une ville récemment éprouvée par des pertes d'emploi importantes. Nous croyons aussi que le promoteur, Osisko, peut assurer un tel développement. Le Fonds de solidarité FTQ, créé en 1983 par la FTQ avec le soutien financier et fiscal des gouvernements québécois et fédéral, est présent dans cette entreprise depuis 1999 assumant ainsi son rôle d'investisseur dans de petites et moyennes entreprises québécoises dans le but de maintenir et de créer de l'emploi.

La FTQ est cependant aussi porteuse des préoccupations de ses membres et de la population de Malartic et de l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ainsi, nous croyons que l'entreprise Osisko peut et doit répondre à leurs préoccupations environnementales et sociales.

Enfin, nous voulons insister sur l'importance, pour la viabilité du projet et du développement durable de Malartic et de l'Abitibi-Témiscamingue, de consulter et d'impliquer le plus largement possible la population et les organismes sociaux, environnementaux et syndicaux qui la représentent.

1. Une expérience passée qui a laissé des traces

Selon une enquête réalisée à la fin de 2007, il semble qu'une forte proportion de la population donne son aval au projet.¹ Malgré cela, nous avons l'impression que l'acceptabilité sociale du projet est quelque peu mitigée. En effet, une partie de la population entretient des réserves voire même une certaine méfiance envers l'entreprise Osisko et le comité de consultation qu'elle a mis sur pied ainsi qu'envers le conseil municipal.

Le projet doit s'étendre en partie sur un territoire déjà habité. Le début des travaux et la relocalisation déjà amorcée d'une partie de la population visée indisposent plusieurs citoyens et citoyennes qui se demandent comment une telle opération peut être acceptée et amorcée avant même les audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Aussi, l'expérience passée avec la précédente minière et d'autres expériences dans la région alimentent les réticences de la population malarticoise.

Malartic est une municipalité qui a vu décroître sa population au cours des vingt dernières années, de 4 800 habitants à environ 3 500 habitants, en raison notamment de fermetures d'entreprises tant dans le secteur forestier que minier.

Ainsi, il y a quelques années, il y a eu la fermeture définitive de la scierie Domtar qui a conduit à la perte de plus de 100 emplois. La FTQ et le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) ont tenté de développer sans succès divers projets de relance. En effet, le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de Malartic a été transféré à deux autres usines de Domtar, à Matagami et Val-d'Or, ce qui empêche les investisseurs potentiels d'obtenir une garantie d'approvisionnement.

L'histoire du secteur minier dans la municipalité semble avoir laissé des traces importantes dont les effets sont plus directement reliés à l'actuel projet. L'exploration minière à Malartic a débuté en 1922 avec la Malartic Gold Mines, devenue plus tard la Canadian Malartic. Une usine de raffinage a été construite et a commencé à produire en 1935. Les opérations souterraines se sont arrêtées en 1983, mais l'usine a continué ses opérations jusqu'en 2003. En 2004, l'entreprise Mines Mcwatters inc., alors propriétaire de l'usine, a déclaré faillite, privant Malartic d'importantes taxes municipales.

¹ Dans une enquête réalisée à la fin de 2007, le projet reçoit l'appui de 84 % des citoyens et citoyennes et de 96 % des commerçants (communauté des affaires). Toutefois, dans les deux cas, près des deux tiers des personnes répondantes ne donnent pas un appui inconditionnel et demeurent sensibles à certains impacts du projet. Genivar et OSISKO, *Projet minier aurifère Canadian Malartic, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport sectoriel – milieu humain, Consultation du milieu*, juin 2008, pages 63 et 70.

Le bilan environnemental de cette entreprise laisse aussi des séquelles. Plusieurs se souviennent et parlent encore des problèmes ayant eu lieu durant la période d'opération de la mine et de l'usine, concernant l'approvisionnement en eau potable et des déversements polluants qui auraient eu lieu dans une rivière à proximité. Surtout, on constate que le site de l'ancienne mine, situé au sud-est de la ville de Malartic, constitué de six aires d'accumulation de résidus qui sont notamment générateurs d'acide et couvrant au total 500 hectares, est l'un des plus importants sites orphelins du Québec. En effet, suite à la faillite, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a hérité du site et a dû depuis en assurer les frais de suivi environnemental. L'entente entre le MRNF et l'entreprise Osisko prévoit depuis un partage des coûts de décontamination et de réhabilitation de l'ancien site.

Le projet minier aurifère Canadian Malartic prévoit l'opération d'une mine à ciel ouvert. La faillite récente d'une telle mine à Val-d'Or est un exemple qui alimente aussi les craintes de la population malarticoise tant sur le plan social qu'environnemental. En effet, même si Sigma avait fait des promesses, l'entreprise a laissé un trou béant à l'entrée même de la ville et n'a payé ni ses taxes ni les salaires dus à son personnel.

La crainte de vivre une situation similaire avec Osisko est telle que la population ne veut pas se fier aux seules promesses de l'entreprise. La population veut des garanties légales et monétaires. Elle souhaite que des engagements soient exigés de l'entreprise autant pour ce qui est de la fermeture que de la période d'opération de la mine. **La FTQ presse le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de faire en sorte que ses travaux rassurent cette population encore traumatisée par l'expérience passée.**

2. Répondre aux préoccupations environnementales

La FTQ n'a pas une expertise environnementale pointue. Mais il n'y a nul besoin d'expertise pour comprendre que la construction et l'exploitation d'une mine à ciel ouvert dans un milieu urbain sont source de problèmes environnementaux. D'autant plus que cette mine, avec des technologies novatrices, produira un tonnage de minerai plus de dix fois plus élevé que ce à quoi l'on est habitués dans les mines souterraines (55 000 vs 5 000 tonnes par jour).

Les inquiétudes environnementales de la population sont de divers ordres, par exemple la poussière et le bruit, l'approvisionnement en eau potable, l'utilisation à proximité de résidences de certains produits chimiques, etc.

Plusieurs ne comprennent pas pourquoi Osisko a décidé d'opérer une mine à ciel ouvert et demandent que le projet s'oriente vers l'exploitation d'une mine souterraine que l'on considère moins polluante. D'autant plus que l'on craint ce qu'il adviendra de la fosse lors de la fermeture de la mine.

2.1 Le choix d'une mine à ciel ouvert : un effort d'information

Les préoccupations de la population malarticoise en ce qui concerne le choix d'une mine à ciel ouvert sont reflétées dans l'ensemble du mémoire. Certains continuent cependant de croire qu'il pourrait être possible d'opérer une mine souterraine. **La FTQ demande donc qu'un effort plus important soit consenti par l'entreprise et d'autres intervenants gouvernementaux et régionaux pour expliquer à la population malarticoise l'impossibilité d'opérer une mine souterraine avec le type de gisements en surface qui est présent sur ce site.**

La FTQ est aussi consciente que le choix d'une mine à ciel ouvert à Malartic a été le déclencheur d'une inquiétude régionale plus globale parce que l'on croit, à tort ou à raison, que ce mode d'exploitation se généralisera dans la région et qu'on en connaît peu ou pas les effets. Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) a décidé de lancer un *Débat à ciel ouvert!* Fin mars 2009, il convie la population à amorcer un débat constructif sur l'établissement possible de mines à ciel ouvert en s'interrogeant sur le type de développement souhaité pour la région et sur les moyens de réduire les impacts sur l'environnement et de le concilier avec les principes du développement durable. **La FTQ salue l'initiative du CREAT mais croit qu'un tel débat doit se faire plus largement. La FTQ demande à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de prendre le leadership en la matière en y associant des groupes sociaux, environnementaux et syndicaux.**

2.2 Des mesures d'atténuation crédibles

La FTQ partage les préoccupations de la population, mais est rassurée par les études et les mesures d'atténuation proposées par Osisko en matière de gestion du régime hydrologique, des eaux souterraines ou de surface, ou pour ce qui est de la qualité de l'air ambiant ou de l'ambiance sonore.

La gestion de la qualité de l'eau potable est un sujet environnemental très complexe, que l'on parle des eaux souterraines ou de surface. Les études d'Osisko semblent cependant démontrer que l'impact résiduel est évalué de faible à moyen. Des mesures d'atténuation diverses sont présentées pour prendre en compte cet impact. Il faut aussi prendre en considération que la qualité de l'eau a été et est encore perturbée par les anciennes activités minières.

« Le projet étant en partie localisé sur le site d'une ancienne mine, le régime hydrologique dans ce secteur n'est plus naturel, mais plutôt déterminé par des infrastructures de gestion des eaux. Le plan de gestion des eaux mis en place par le MRNF [Ministère des Ressources naturelles et de la Faune] permettra de sécuriser le site. [...]

« En effet, la qualité de l'eau ne devrait pas être modifiée par rapport à la situation actuelle du site, déjà perturbé par d'anciennes activités minières. Les futures activités prévues pour le projet seront soumises à des procédures de contrôle et de suivi plus strictes. »²

Même si toutes les mesures de sécurité étaient prises, un accident est toujours possible. Osisko a voulu rassurer la population qui craint des déversements accidentels. L'entreprise a affirmé publiquement qu'elle assumerait alors la responsabilité des moyens et des coûts à mettre en œuvre pour régler le problème et compenser les inconvénients à la population malarticoise. **La FTQ demande que le BAPE exige un tel engagement d'Osisko.**

En ce qui concerne les risques pour la santé de la population liés à des émissions dans l'air de métaux et d'autres éléments minéraux, ils ont été estimés et évalués en conformité avec les lignes directrices du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Surtout, Osisko poursuit des études supplémentaires.

« Les résultats ont indiqué que, pour l'ensemble de la zone riveraine, le projet d'exploitation du gisement aurifère Canadian Malartic ne présente pas de risques pour la santé de la population avoisinante liés aux émissions atmosphériques de métaux anticipées. Cependant, afin de dissiper toutes les craintes liées aux risques pour la santé de la population, OSISKO a entrepris des études supplémentaires afin de maximiser les mesures d'atténuation préconisées. »³

Pour ce qui est du bruit, une préoccupation importante quand il s'agit de l'exploitation d'une mine à ciel ouvert, Osisko propose des mesures lui permettant de surpasser les exigences applicables notamment en modifiant, en cours d'élaboration du projet, la « butte-écran du parc linéaire qui, à l'origine, avait été conçue à une hauteur de 10 m puis optimisée à 15 m ». ⁴ Cette butte est importante pour le paysage et la qualité de vie des citoyens et des citoyennes résidant près du site minier, mais elle est aussi un atout récréatif à cause du parc linéaire et de la piste cyclable qui y seront intégrés.

² Genivar et OSISKO, *Projet minier aurifère Canadian Malartic, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, janvier 2009, pages 26 et 32.

³ *Ibid*, page 60.

⁴ *Ibid*, page 6.

« P-2 : Une butte-écran d'une hauteur de 12 à 15 m juxtaposée à une piste cyclable sera érigée dès la première année de construction afin d'isoler les opérations minières du quartier résidentiel. Cette butte-écran sera recouverte de végétaux, des espèces locales et bien adaptées au milieu. Une route et un sentier dédiés à l'entretien de la butte-écran seront également construits. »⁵

2.3 La réhabilitation du site orphelin de résidus miniers de East Malartic : un avantage indéniable

Le site de résidus miniers de l'ancienne mine de East Malartic, l'un des sites orphelins les plus importants du Québec, a encore un passif environnemental important. Pour pouvoir opérer la nouvelle mine, il y aura réhabilitation de ce site orphelin, ce qui aura des effets environnementaux positifs, notamment parce que de nouvelles technologies seront utilisées. Voici quelques exemples d'effets positifs.

« Les répercussions négatives du projet seront largement contrebalancées par les aspects positifs qui en découleront. Ainsi, au niveau environnemental, les retombées indirectement induites par la fermeture sécuritaire du parc à résidus de l'ancienne mine East Malartic ne sont pas négligeables. » [...]

« Le projet de fermeture du site orphelin de l'ancienne mine East Malartic est aussi un projet connexe prioritaire. Il se fera sous la responsabilité du MRNF dans le cadre d'une entente bipartite MRNF-OSISKO et s'étalera sur les trois premières années du projet. Une série d'actions sont ainsi prévues dont le captage définitif des anciens résidus acidogènes de la East Malartic par la nouvelle technologie de résidus épaissis mise en application par OSISKO. [...]

« Qui plus est, le bassin de polissage qui sera créé dans le cadre des travaux de fermeture de l'ancienne mine East Malartic représente une importante amélioration par rapport à la situation actuelle, ce qui pourrait être positif pour la faune ichtyenne [les poissons]. [...]

« [Le projet] permet la réhabilitation du parc à résidus miniers de l'ancienne mine East Malartic en plus de résoudre la problématique de la sécurité associée à la présence de zone d'affaissement du sol dans la partie sud de Malartic. En effet, les parcs des anciennes mines et les zones d'affaissement du sol découlant d'opérations minières antérieures présentent plusieurs contraintes pour l'occupation du sol.⁶

⁵ *Ibid*, page 15 de l'Annexe – Sommaire des impacts et des mesures d'atténuation.

⁶ *Ibid*, pages 78, 12, 44 et 47.

L'entente bipartite du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) avec Osisko sur la réhabilitation du site orphelin d'East-Malartic est une bonne nouvelle pour la population locale et le Québec tout entier. Mais elle met aussi en évidence l'importance de conclure dès maintenant une entente similaire et contraignante qui obligera Osisko à fournir les moyens nécessaires à la fermeture définitive de son propre site à la fin de la vie utile de la mine. **La FTQ demande donc qu'Osisko soit tenue responsable du passif environnemental à la fermeture de la mine.**

2.4 La réhabilitation future du site : que faire de la fosse lors de la fermeture de la mine?

Même s'il existe plusieurs aspects environnementaux à considérer lors de la fermeture du site, c'est surtout ce qui concerne l'immense fosse qui résultera de l'exploitation d'une mine à ciel ouvert qui inquiète la population. La première solution qui vient à l'esprit est le remblaiement de cette fosse. Cette solution n'enthousiasme pas Osisko à cause des coûts associés à un tel remblaiement.

Osisko propose plutôt de laisser l'eau monter pour, au final, créer un lac qui pourrait avoir divers usages récréatifs : pêche, plongée en profondeur, etc. Les différents scénarios de remplissage de la fosse permettent d'atteindre des résultats dans des délais variables, de 13 à 24 ans.

Dans ce dossier, comme dans plusieurs autres, la FTQ propose qu'Osisko fasse les consultations nécessaires afin de trouver, avec la population malarticoise, les usages adéquats permettant de répondre aux besoins. Ce mandat devrait être clairement confié à un des comités dont il est question dans la suite de ce mémoire. Ce à quoi l'entreprise Osisko semble ouverte.

« Différents projets sont à l'étude pour exploiter et valoriser le plus possible la fosse à ciel ouvert en tant que nouvel élément dans le paysage et comme milieu hydrique. Un mécanisme de prise en compte des suggestions émises du comité de suivi sera mis en œuvre. Les suggestions les plus réalistes seront étudiées attentivement. »⁷

2.5 Et s'il y avait faillite?

Plusieurs croient qu'il est temps de revoir la gestion publique des mines et d'exiger que les entreprises, au fur et à mesure de leurs opérations, mettent de

⁷ Genivar et OSISKO, *Projet minier aurifère Canadian Malartic, Plan de fermeture préliminaire – Document en processus de rédaction – Version no 2, 5 mars 2009, page 44.*

côté les sommes nécessaires à la réalisation du plan de fermeture qu'elles devraient avoir l'obligation de déposer pour l'obtention de leur droit d'opérer. Osisko a en effet déposé, au début de mars, un plan préliminaire de fermeture⁸. Toutes les propositions qu'on y trouve courent le risque de rester lettre morte en cas de faillite, faute des ressources financières nécessaires pour les faire appliquer.

La FTQ croit qu'il est temps que le gouvernement prévoit des modalités plus contraignantes en matière de respect des engagements de fermeture des sites miniers, notamment le versement anticipé par les entreprises minières des sommes nécessaires à la réalisation d'un plan de fermeture respectueux de l'environnement, au fur et à mesure des besoins.

Certains ont pensé à l'utilisation des redevances. En juin 2008, le gouvernement du Québec a cependant créé le Fonds du patrimoine minier financé par les redevances payées par les entreprises en retour de l'exploitation des ressources minérales sur le territoire québécois. Le mandat de ce fonds n'a aucune incidence environnementale. Il vise par exemple le financement de travaux d'inventaire géoscientifique, d'activités de recherche et de développement ou d'innovation dans les techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers, etc.⁹

Une solution mieux adaptée pourrait être l'obligation pour les entreprises à créer un fonds de réserve avec des règles de gestion assurant une solvabilité en regard des engagements d'un plan de fermeture qu'il serait obligatoire de déposer pour obtenir les autorisations nécessaires pour opérer dans le sous-sol collectif. Un peu à la manière de la gestion des régimes de retraite, ces sommes seraient insaisissables en cas de faillite et devraient servir à l'usage prévu, soit la réhabilitation du site. La gestion de ces fonds pourrait relever du gouvernement puisque c'est lui qui, de toute manière, se retrouve responsable des sites orphelins lorsque les entreprises ne respectent pas leurs engagements. Cette approche est d'autant plus intéressante que, comme on peut le voir dans le cas de la fosse, les délais d'intervention pour finaliser un plan de fermeture adéquat peuvent être très longs.

Il s'agit là de changements fondamentaux qu'on ne peut appliquer à une seule entreprise. **La FTQ profite cependant de l'occasion pour demander aux gouvernements de se préoccuper de la manière d'assumer les coûts environnementaux des activités humaines commerciales en ce qui concerne nos ressources naturelles collectives et de trouver d'autres applications au principe du pollueur-payeur.**

⁸ *Ibid*, 59 pages.

⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Création du Fonds du patrimoine minier*, adresse Web : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/quebec-mines/2008-11/patrimoine.asp>, page consultée le 19 mars 2009.

3. Assurer des répercussions socioéconomiques positives

La municipalité de Malartic a été durement frappée ces dernières années par des pertes importantes d'emplois que ce soit à cause de la faillite de Mines Mcwatters inc. en 2003 ou de la fermeture de l'usine de sciage de Domtar plus récemment.

La région dans son ensemble a aussi été durement frappée par la crise dans l'industrie forestière mais, jusqu'à il y a peu, on a cru que le développement dans l'industrie minière viendrait compenser une partie de ces pertes d'emploi, en attendant notamment une reprise après une restructuration profonde du secteur forestier. La crise économique mondiale est cependant venue déstabiliser ce scénario, ce qui donne encore plus d'importance à des projets porteurs comme celui du projet minier aurifère Canadian Malartic.

La FTQ croit que le projet minier aurifère Canadian Malartic sera bénéfique pour le développement socioéconomique de la municipalité de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous y croyons au point d'avoir assuré une participation financière du Fonds de solidarité FTQ dans l'entreprise Osisko, le promoteur du projet. En effet, le secteur minier en est un d'importance pour la région.

« L'industrie minière de l'Abitibi-Témiscamingue fournit approximativement 69 % de l'or, 64 % du cuivre et 20 % de la production minière totale du Québec. Les investissements miniers en région représentent près du tiers de ceux effectués au Québec et les dépenses d'exploration et de mise en valeur, 44 % du total québécois. Le secteur des mines ainsi que les industries de services relatifs à l'exploration et à l'extraction généraient quelque 4 500 emplois directs en Abitibi-Témiscamingue en 2004. Les retombées de l'exploration et de l'exploitation des mines représentent 7 % de la main-d'oeuvre régionale, c'est-à-dire un peu plus d'un emploi sur 14. »¹⁰

Cependant, ce développement socioéconomique ne profitera directement à la population malarticoise et abitibienne que si certains engagements sont pris et respectés tout au long de la période de construction et d'opération de la mine et de l'usine de traitement du minerai, ce que semble vouloir faire Osisko. De plus, les craintes exprimées par plusieurs quant à la situation sociale et économique qui suivra une fermeture sont légitimes.

¹⁰ Genivar et OSISKO, *Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, op.cit.*, page 48.

3.1 Un développement économique créateur d'emplois avec la participation du Fonds de solidarité FTQ

Le Fonds de solidarité FTQ a investi dans Osisko en 1999 puis en 2002 dans le cadre de ses investissements dans les sociétés d'exploration minière et plus récemment dans le cadre du projet minier aurifère Canadian Malartic. Une analyse de l'investissement a été faite avec rigueur et le conseil d'administration du Fonds a approuvé l'investissement en tenant compte de plusieurs facteurs positifs : une équipe de direction de haut calibre; un dépôt aurifère de très grande qualité; des coûts de production compétitifs assurant une rentabilité même dans le cas d'un repli du prix de l'or; mais aussi et surtout la possibilité de créer un nombre d'emplois directs importants et de développer un nouveau producteur minier québécois qui, on peut l'espérer, continuera à faire des affaires et à maintenir et créer des emplois de qualité au Québec et dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Osisko, dans son étude d'impact, fait état de données précises quant à l'utilisation de fournisseurs locaux et régionaux et quant à la création d'emplois directs et indirects pour chacune des phases du projet, de la construction à la fermeture en passant par l'exploitation de la mine et de l'usine de traitement du minerai. Plus encore, Osisko prend l'engagement de

« ... maximiser l'achat de biens, services et main-d'œuvre à Malartic et en Abitibi-Témiscamingue.

« Le coût de construction du projet est estimé à 760 M\$, incluant le programme de relocalisation. Les fournisseurs et travailleurs québécois bénéficieront de près de 79 % des investissements au niveau de la construction et on estime qu'un peu plus du tiers des dépenses seront réalisées à Malartic et en Abitibi-Témiscamingue. La construction nécessitera l'équivalent de 1 540 années-personnes. Les effectifs du secteur de la construction de la région représenteraient environ 76 % des effectifs totaux. À Malartic, près de 15 % des travailleurs exercent un métier qui sera sollicité dans le cadre de la construction des installations minières.

« OSISKO prévoit une exploitation dont le cycle de vie s'étalera sur 15 ans avec un budget annuel de 165 M\$. Les retombées économiques annuelles totales au Québec découlant des dépenses de fonctionnement sont estimées à 96 M\$. Une très forte proportion de ces dépenses serait réalisée dans la région immédiate du site. Au chapitre de l'emploi, 349 des 392 emplois directs prévus en exploitation seront occupés par des personnes habitant Malartic ou la région environnante. De plus, on estime que près des deux tiers des emplois indirects, soit 331 années-personnes, proviendront de résidents de la région.

« En phase de fermeture du projet, OSISKO prévoit que les retombées économiques pour la restauration en mode continu et la restauration définitive du site seront pour la région. Les fournisseurs locaux seront fortement mis à contribution et la quasi-totalité des 180 emplois directs sera occupée par des personnes habitant Malartic ou la région environnante. De plus, on estime que près de 65 % des emplois indirects proviendront d'individus résidants à Malartic ou dans la région. »¹¹

Le projet tel qu'il est présenté créera donc beaucoup d'emplois et injectera des sommes d'argent importantes dans l'économie de la ville et de toute la région durant les phases de construction et d'exploitation et encore un peu durant la phase de fermeture de la mine. L'ensemble de toutes ces étapes devrait durer environ une quinzaine d'années. La durée de vie de l'usine pourrait être plus longue si elle continue ses opérations à partir de matières premières en provenance d'autres mines.

L'engagement d'Osisko à utiliser des fournisseurs locaux et régionaux ainsi qu'à embaucher des travailleuses et des travailleurs de Malartic et de l'Abitibi-Témiscamingue est majeur pour assurer un développement économique porteur pour la population locale ou régionale. **La FTQ reconnaît que les rapports avec les fournisseurs et l'embauche demeurent une responsabilité de l'employeur Osisko, mais un suivi des engagements pris devrait être fait au sein de l'un ou l'autre des comités qui feront l'objet de discussions plus loin dans le présent mémoire.**

3.2 La formation de la main-d'œuvre : une nécessité

L'engagement d'Osisko d'embaucher une main-d'œuvre locale et régionale n'est réaliste que si les gouvernements et l'entreprise acceptent d'investir dans la formation de la main-d'œuvre. C'est le constat qui a été fait ces dernières années au sujet du passage des travailleurs forestiers vers l'industrie minière. Ce recyclage est en effet loin d'être facile.

Le gouvernement du Québec semble prêt à mettre les énergies nécessaires dans la région, notamment pour ce qui est de la formation dans le secteur des mines.

« Ainsi, lors de son passage à Rouyn-Noranda, le 13 février dernier, M. Hamad [ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale] a dévoilé le

¹¹ *Ibid*, pages 48-49.

Pacte pour l'emploi¹² de l'Abitibi-Témiscamingue qui prévoit des investissements totaux de 23,1 millions de dollars. « Le domaine des mines est particulier à cette région. Le secteur de l'or cherche des travailleurs en raison de la hausse du prix. La formation de la main-d'oeuvre doit donc répondre aux besoins de ce secteur, » [a dit le ministre]. »¹³

Osisko a pris des engagements quant à la formation de la main-d'œuvre qu'elle embauchera. Mais les termes de son engagement ne sont pas clairs.

« Une formation est prévue par OSISKO pour permettre aux employés de faire l'apprentissage des procédures d'extraction, de traitement du minerai et des mesures de sécurité applicables aux futures installations. L'employabilité de ces travailleurs sera donc augmentée en raison des compétences et de l'expérience acquise. »¹⁴

En effet, pour que l'embauche soit possible, il faut que la formation soit accessible pour que les travailleuses et les travailleurs de la localité et de la région puissent se recycler et espérer obtenir un emploi. De plus, si l'on veut que la formation offerte par l'entreprise et les compétences acquises sur les lieux de travail aient des effets structurants sur l'employabilité des travailleurs et des travailleuses, il faut une reconnaissance formelle qui pourrait être acquise dans le réseau de l'éducation ou dans le réseau de l'emploi, grâce aux services d'Emploi-Québec.

La FTQ demande donc que les institutions et intervenants locaux et régionaux ainsi qu'Osisko s'assurent de l'utilisation des mesures appropriées du Pacte pour l'emploi ou d'Emploi-Québec afin d'assurer une formation préalable au processus d'embauche et une reconnaissance formelle de la formation et des compétences acquises par la main-d'œuvre d'Osisko pendant l'exploitation de la mine et de l'usine. Par ailleurs, la FTQ croit qu'Osisko, comme d'autres entreprises minières, devrait favoriser l'accès sur son site et à ses équipements pour des étudiants admissibles à la formation de travailleurs miniers comme *Breakwater Resources Ltd.*

¹² Le Pacte pour l'emploi a été lancé en mars 2008 avec des investissements des gouvernements et des entreprises privées. Il y est prévu trois axes d'intervention : investissement dans le potentiel des personnes, notamment une hausse de l'allocation d'aide à l'emploi; formation de la main-d'œuvre et amélioration de la productivité des entreprises, notamment pour les PME; valorisation du travail, notamment un supplément à la prime au travail pour les prestataires de l'aide sociale. Le Pacte pour l'emploi a un volet régional adapté aux besoins des régions et assorti d'une enveloppe spécifique. Thierry Haroun, *Le pacte pour l'emploi va bon train*, Le Devoir, 4 mars 2009, page B-7.

¹³ *Ibidem.*

¹⁴ Genivar et OSISKO, *Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, op.cit., page 59.

l'avait accepté pour son exploitation de la mine Langlois à Lebel-sur-Quévillon.¹⁵

3.3 Et s'il y avait faillite?

Osisko, pour rencontrer ses engagements de développement économique à plus long terme, a annoncé la création du Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO).¹⁶ La gestion du FEMO est confiée à un organisme à but non lucratif. Plusieurs informations restent assez vagues. Sept personnes, à la demande d'Osisko, ont accepté de faire partie du conseil d'administration : un conseiller municipal, trois citoyennes et citoyens issus du monde des affaires ou des organismes communautaires, la rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et deux cadres supérieurs d'Osisko. Il y a une fragilité évidente dans le financement du fonds notamment parce qu'il pourra être difficile pour le Fonds de vendre en toute liberté les actions de l'entreprise qui y seront versées. Enfin, ce fonds vise un si grand nombre d'objectifs sociaux et économiques qu'on peut se demander comment il pourra décider où investir.

« Par ailleurs, en mars 2008, OSISKO a créé le fonds Essor Malartic OSISKO (FEMO), un organisme à but non lucratif voué au développement durable de Malartic. Le Fonds finance des projets de développement économique, d'équipements collectifs et d'infrastructures améliorant la qualité de vie des Malarticois.

« Cependant, avec l'existence du FEMO, il est plausible que la communauté réussira à diversifier significativement son économie.

« Les efforts de diversification économique entrepris par la municipalité, avec l'appui du FEMO, pourront contribuer à amoindrir l'effet de la fermeture sur l'économie locale.

¹⁵ Il faut rappeler que l'entreprise souhaitait embaucher des travailleurs étrangers parce que la main-d'œuvre nécessaire n'était pas disponible à court terme, alors même que des travailleurs du secteur forestier de la municipalité avaient perdu leur emploi. Devant une situation qui aurait pu devenir explosive, l'entreprise, le Syndicat des métallos qui représentait déjà les travailleurs de la mine et la FTQ régionale ont alors négocié une entente à plusieurs volets : l'embauche de résidents de Lebel-sur-Quévillon, des postes en formation sur le site avec le soutien financier d'Emploi-Québec et le respect des conditions de travail pour les travailleurs étrangers. Le nombre de postes de formation qu'on souhaitait voir passer de 15 à 42 n'a cependant pas pu être augmenté à cause des coûts trop élevés que l'entreprise voulait faire assumer par le budget d'Emploi-Québec.

¹⁶ Osisko, *Osisko crée et finance un fonds de développement durable pour la Ville de Malartic*, 11 mars 2008, Adresse Web : http://www.osisko.com/fr/community/femo_03112008.html#/en/Img/femo_creation_p_gallery_1.jpg, page consultée le 19 mars 2009.

« On anticipe un faible impact sur l'employabilité à la fermeture de la mine. La cessation des activités d'exploitation comportera des travaux nécessitant peu d'apprentissages. Le départ de l'employeur mettra un terme aux programmes de formation qu'il dispense. Des possibilités de formation pourront cependant être fournies ailleurs dans la région. De plus, le FEMO pourra être utilisé pour créer des programmes de formation semblables. »¹⁷

De la même manière que pour les engagements environnementaux, la méfiance de la population est grande quant au respect des engagements financiers d'Osisko. Bien sûr, l'entreprise offre de verser au FEMO un montant de 150 000 \$ en argent liquide chaque année, de 2008 à 2012. Cependant, la plus grande partie des sommes seront versées sous la forme d'actions de la Corporation minière Osisko, 300 000 actions à raison de 100 000 par année à compter de l'obtention des permis, une disposition qui peut être intéressante si l'entreprise continue à bien aller après la fermeture de la mine, mais tout à fait inutile dans le cas d'une faillite comme celle qui a eu lieu récemment avec l'entreprise Sigma à Val-d'Or.

Afin que le Fonds ne soit pas soumis à l'évolution du cours de l'action d'une seule entreprise, la FTQ croit que des négociations devraient avoir cours avec l'entreprise Osisko afin de trouver un équilibre plus intéressant entre les sommes versées en argent liquide qui devraient être plus élevées et la diminution du risque associé à un nombre moins important d'actions de l'entreprise. Ainsi, la population malarticoise n'aura pas l'impression de jouer l'avenir de sa diversification économique au casino de la financiarisation de l'économie.

3.4 Des préoccupations sociales? Priorité au logement!

Les préoccupations sociales de la population malarticoise sont nombreuses. L'une d'elles concerne plus particulièrement le logement. On craint qu'une hausse du coût du logement soit très difficile à assumer pour une partie de la population, notamment celle qui vit de l'aide sociale. Cette hausse pourrait être causée par une augmentation de l'activité économique qui entraînerait une pénurie de logements ou encore parce que la relocalisation de plusieurs maisons ou logements, dans un quartier neuf, permettrait des hausses plus élevées que la base de la Régie du logement.

Il y a déjà pénurie de logements dans plusieurs villes de l'Abitibi-Témiscamingue, ce qui a conduit à une hausse assez marquée du prix des loyers dans des villes comme Rouyn-Noranda ou Val-d'Or. Une partie de la population de ces villes a alors migré vers des municipalités plus petites, Malartic par exemple, parce que

¹⁷ Genivar et OSISKO, *Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, op.cit., pages 15, 55, 58 et 59.

le coût du logement y était moins onéreux. C'est le bien-être de cette population qui peut être mis en péril, alors même que plusieurs organismes sociaux de la région réclament la construction de nouveaux logements sociaux. Le gouvernement du Québec a annoncé, dans son dernier budget, une augmentation au nombre déjà prévu d'unités de logement social. Il faut cependant s'assurer que toutes les régions du Québec en bénéficient.

La FTQ, avec ces organismes du milieu, réclame donc que la construction de logements sociaux devienne une priorité des gouvernements et des municipalités, notamment en Abitibi-Témiscamingue.

4. Répondre à des exigences démocratiques

Osisko a créé ou fait de nombreuses propositions de comités. La FTQ ne doute pas de la bonne foi de l'entreprise dans son désir de consulter et de faire participer la population malarticoise et abitibienne. Néanmoins, il existe un certain fouillis dans le nombre de comités et les mandats de chacun. De plus, la démocratie commande que les personnes qui siègent à ces comités soient nommées d'une manière autonome et que la gestion des comités soit indépendante d'Osisko. Cela est d'autant plus important qu'une partie de la population malarticoise a jugé bon de se regrouper au sein d'un Comité de vigilance en réaction à la délocalisation du quartier résidentiel, la population visée se sentant aussi abandonnée par les élus du conseil municipal.

Un comité de consultation a été mis sur pied par Osisko. Certains groupes ont remis en question la crédibilité de ce comité qui se serait cependant améliorée depuis la nomination d'un nouveau président, le secrétaire général de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Le mandat de ce comité est très vaste et recoupe peut-être celui d'autres comités.

« Le Groupe de consultation de la communauté constitue un autre lien entre les résidants de Malartic, la Ville de Malartic et OSISKO. Il est formé de représentants de ces trois (3) groupes. Son rôle consiste à développer des outils de communication, à répondre aux interrogations des résidants de Malartic sur le projet et à veiller à leur qualité de vie. Le suivi sur la relocalisation des résidants du secteur sud de même que la gestion des requêtes et des plaintes reliées aux divers aspects du projet font partie des activités courantes de l'organisme. »¹⁸

¹⁸ *Ibid*, page 15.

Osisko fait aussi preuve de bonne foi dans son intention de respecter ses engagements environnementaux, en proposant la création d'un comité de suivi dont le mandat semble en effet n'assurer que le suivi des mesures et problèmes environnementaux.

« QP-1 : OSISKO s'est engagée à diffuser à la population sous une forme vulgarisée les résultats des suivis de la qualité du milieu qui seront effectués en phase d'exploitation. Un numéro de téléphone permettra par ailleurs aux citoyens de contacter OSISKO, de poser des questions et de lui faire part de leurs observations. De plus, un comité de suivi du projet sera formé. Le comité pourra questionner OSISKO quant à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et aux résultats des suivis et en faire part à la population.

« QP-2 : Le suivi environnemental du site minier sera effectué en continu par OSISKO tout au long de l'exploitation et jusqu'à la phase finale de restauration et de fermeture du site. Il sera donc possible de mesurer l'efficacité des mesures de confinement des résidus miniers. La compagnie minière s'est engagée à publier ces résultats. Par la suite, un programme de suivi, administré par le MDDEP [Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs], permettra d'évaluer le comportement des résidus d'exploitation à long terme. »¹⁹

Enfin, le Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO) est un autre organisme qui vise en partie la gestion d'un développement social et économique plus global. Mais il n'est pas certain que ce Fonds puisse et doive faire le suivi de tous les engagements sociaux et économiques d'Osisko, notamment pour ce qui est des rapports d'Osisko avec les fournisseurs locaux et régionaux ou de l'embauche de travailleuses et travailleurs malarticois et abitibiens.

Dans d'autres dossiers du même genre, la FTQ a réclamé et obtenu la création d'un comité des retombées économiques locales et régionales. Ce type de comité se préoccupe généralement autant de ce qui se passe durant la période de construction et d'exploitation que durant et après la fermeture, l'objectif principal étant de s'assurer que les promesses en matière de retombées sociales et économiques soient tenues. C'est dans les termes suivants que cette revendication a été exprimée, en décembre dernier devant le BAPE, pour le projet d'Hydro-Québec sur la rivière Romaine dans la région de la Côte-Nord.

« Afin de faciliter ces retombées, Hydro-Québec prévoit la création d'un comité des retombées économiques régionales qui aura pour mandat de faire le suivi des appels d'offres et des retombées réelles du projet. Il est proposé que ce comité soit composé de représentants d'organismes régionaux à vocation économique et de représentants innus.

¹⁹ *Ibid*, page 13 de l'Annexe – Sommaire des impacts et des mesures d'atténuation.

« Il faut rappeler que c'est suite aux pressions du milieu nord-côtier qu'un premier comité a vu le jour dans le projet de la Sainte-Marguerite [au milieu des années 1990]. Le comité regroupait des personnes représentantes des Autochtones, des chambres de commerce, du Conseil régional de développement (CRD), des municipalités régionales de comté (MRC). La FTQ y avait aussi participé très activement. Le comité avait alors fait des pressions sur Hydro-Québec pour subdiviser des contrats, permettant ainsi à des entreprises locales, plus petites, de soumissionner. On avait aussi créé un sous-comité des relations du travail où les entreprises ayant obtenu des contrats rencontraient au préalable Hydro-Québec et des représentants des syndicats locaux de la construction afin de discuter des procédures d'embauche et d'assurer ainsi le respect des conventions collectives déjà négociées, ce qui a facilité le travail sur les chantiers en minimisant les occasions inutiles de conflits patronaux – syndicaux. Un tel comité a aussi été mis sur pied dans le cas de la Toulnostouc. Il n'a pas encore fait son évaluation finale des retombées, ce qui devrait être fait très prochainement. Néanmoins, les choix qui y ont été faits ont été fort différents de ceux du précédent comité, avec notamment la création d'un fonds d'investissement d'environ 10 millions \$ dont le but est de continuer à assurer le développement économique dans la région.

« La FTQ est évidemment d'accord avec la proposition d'Hydro-Québec de créer un comité des retombées économiques régionales. Nous croyons cependant qu'il ne faut pas présumer du « modèle » que la région pourrait choisir pour favoriser ces retombées économiques sur son territoire. Il faut donc élargir la participation au comité à plus que les Innus et les représentants d'organismes régionaux à vocation économique. La FTQ croit notamment qu'elle peut apporter une contribution intéressante au comité et ne doute pas que d'autres organismes sociaux puissent faire de même. »²⁰

Dans le cas présent, la FTQ ne veut pas nécessairement ajouter au nombre de comités et organismes, mais elle réclame qu'un ménage soit fait dans les mandats des différents comités et organismes existants ou prévus, en s'assurant que leur mandat correspond aux besoins de la communauté visée, pas seulement aux intérêts de l'entreprise et de la municipalité.

²⁰ FTQ, Conseil régional FTQ Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Conseil régional FTQ Sept-Îles et Côte-Nord, *Mémoire sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*, présenté au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), 10 décembre 2008, page 14.

La création d'un comité de suivi environnemental est utile et nécessaire. L'élargissement du mandat du FEMO au suivi des engagements socioéconomiques d'Osisko et des retombées économiques locales et régionales du projet minier aurifère Canadian Malartic est peut-être possible, mais il faudra que cet élargissement du mandat soit très clair. Sinon, il est préférable de créer un comité des retombées économiques locales et régionales. Le mandat du comité (ou groupe) de consultation est si peu clair qu'il y a peut-être lieu de remettre en question son existence.

Pour la FTQ, la démocratie de ces structures est très importante. Sans mettre en cause la bonne foi de l'entreprise, il est en effet très important que les personnes qui siègent à ces comités soient redevables à la population ou aux groupes qui les auront choisies. La FTQ propose donc que des mécanismes de consultation de la population et des groupes sociaux, syndicaux et environnementaux soient établis pour le choix des personnes participant aux différents comités et organismes. La FTQ tient enfin à souligner l'importance de l'expertise du mouvement syndical en matière de développement socioéconomique et réclame qu'une place nous soit faite, au sein du FEMO ou d'un éventuel comité des retombées économiques locales et régionales.

En conclusion

La FTQ croit que le projet minier aurifère Canadian Malartic proposé par l'entreprise Osisko devrait recevoir l'approbation du BAPE. L'importance des engagements annoncés par l'entreprise tant en matière environnementale que socioéconomique doit être reconnue. Le respect de ces engagements est cependant majeur pour le développement durable de Malartic et de l'Abitibi-Témiscamingue. La FTQ s'engage à participer activement au respect des conditions que le BAPE émettra, comme organisation représentant les travailleurs et les travailleuses de la région et des secteurs minier et de la construction, mais aussi comme organisation mère du Fonds de solidarité FTQ, important bailleur de fonds de l'entreprise Osisko.